

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>18.04.2024</b>
Thema	<b>Energie</b>
Schlagworte	<b>Netz und Vertrieb</b>
Akteure	<b>Keine Einschränkung</b>
Prozesstypen	<b>Motion</b>
Datum	<b>01.01.1965 - 01.01.2023</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Ackermann, Marco  
Berclaz, Philippe  
Bernhard, Laurent  
Bieri, Niklaus  
Freymond, Nicolas  
Mach, André  
Zumofen, Guillaume

## Bevorzugte Zitierweise

Ackermann, Marco; Berclaz, Philippe; Bernhard, Laurent; Bieri, Niklaus; Freymond, Nicolas; Mach, André; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Energie, Netz und Vertrieb, Motion, 1992 - 2022*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 18.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Infrastruktur und Lebensraum</b>	1
Energie	1
Netz und Vertrieb	1
Wasserkraft	8
Alternativenergien	8

## Abkürzungsverzeichnis

<b>EJPD</b>	Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement
<b>ELWO</b>	Kommission für eine Elektrizitätswirtschaftsordnung
<b>UREK-NR</b>	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Nationalrates
<b>WAK-SR</b>	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
<b>BFE</b>	Bundesamt für Energie
<b>UREK-SR</b>	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates
<b>EICom</b>	Eidgenössische Elektrizitätskommission
<b>EU</b>	Europäische Union
<b>EMG</b>	Elektrizitätsmarktgesetz
<b>StromVV</b>	Stromversorgungsverordnung
<b>EnG</b>	Energiegesetz
<b>StromVG</b>	Stromversorgungsgesetz
<b>PTT</b>	Post-, Telefon- und Telegrafbetriebe
<b>Swissgrid</b>	Schweizer Übertragungsnetzbetreiberin

---

<b>DFJP</b>	Département fédéral de justice et police
<b>OSEL</b>	l'organisation du secteur de l'électricité
<b>CEATE-CN</b>	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national
<b>CER-CE</b>	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
<b>OFEN</b>	Office fédéral de l'énergie
<b>CEATE-CE</b>	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats
<b>EICom</b>	Commission fédéral de l'électricité
<b>UE</b>	Union européenne
<b>LME</b>	Loi sur le marché de l'électricité
<b>OApEL</b>	Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité
<b>LEne</b>	Loi sur l'énergie
<b>LApEI</b>	Loi sur l'approvisionnement en électricité
<b>PTT</b>	Postes, téléphones, télégraphes
<b>Swissgrid</b>	Gestionnaire du réseau de transport d'électricité suisse

# Allgemeine Chronik

## Infrastruktur und Lebensraum

### Energie

#### Netz und Vertrieb

**MOTION**  
DATUM: 09.06.1992  
ANDRÉ MACH

La chambre haute a transmis comme postulat la **motion Loretan (prd, AG) (Mo. 92.3019) qui charge le Conseil fédéral de modifier la loi concernant les installations électriques** de telle sorte que les PTT indemnisent de manière adéquate les cantons et les communes lors de l'établissement des lignes téléphoniques et télégraphiques souterraines dans le domaine public.<sup>1</sup>

**MOTION**  
DATUM: 03.12.2004  
PHILIPPE BERCLAZ

Au cours des mois de février et mars, les travaux des experts de l'OSEL se sont faits prendre à parti par la Commission de l'électricité du Conseil national, qui les jugeait insatisfaisants et trop lents. Suivant le point de vue de sa commission, le Conseil national a accepté une initiative parlementaire Speck (udc, AG) (lv. Pa. 03.409) et une motion Schweiger (prd, ZG). Le premier texte demandait à ce que les dispositions de la loi sur le marché de l'électricité (LME) non contestées soient reprises dans une nouvelle loi. Le second texte exigeait quant à lui que les autorités fédérales mettent les bouchées doubles pour rédiger la nouvelle loi. L'adoption de ces objets n'a toutefois pas **entraîné la création d'une sous-commission** par la Commission de l'énergie pour l'élaboration d'une nouvelle LME. En effet, avec le mandat qui avait été confié par le Conseil fédéral au groupe d'experts Schaer, elle était jugée superflue. Néanmoins, dans son message, le Conseil fédéral a tenu compte des points cités plus hauts, ainsi que ceux d'une sous-commission instituée par la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national, qui avait élaboré ses propres valeurs de référence en vue d'un projet de loi.<sup>2</sup>

**MOTION**  
DATUM: 12.06.2008  
NICOLAS FREYMOND

Lors de la session d'été, le Conseil des Etats est venu en soutien aux populations concernées en approuvant une motion Fournier (pdc, VS) chargeant le Conseil fédéral de **définir des critères précis** permettant de déterminer dans quels cas une ligne à haute tension doit être enterrée. Les sénateurs souhaitent par là non seulement réduire la durée des procédures pour assurer l'approvisionnement, mais aussi et surtout garantir le respect de la santé publique et du paysage. Les entreprises électriques ont fustigé cette décision, jugeant qu'elle aurait de lourdes conséquences économiques et financières pour la branche et pour les consommateurs.<sup>3</sup>

**MOTION**  
DATUM: 04.06.2009  
NICOLAS FREYMOND

À la suite du Conseil des Etats l'année précédente et en dépit de la désapprobation exprimée par les entreprises électriques, le Conseil national a adopté tacitement la motion Fournier (pdc, VS) chargeant le Conseil fédéral de **définir des critères précis** permettant de déterminer dans quels cas une ligne à haute tension doit être enterrée.<sup>4</sup>

**MOTION**  
DATUM: 08.03.2010  
NICOLAS FREYMOND

Au parlement, la CEATE-CN s'est élevée contre l'application restrictive par le Conseil fédéral, les gestionnaires du réseau de distribution et la commission de l'électricité (EiCom) de la réglementation concernant le droit d'accès au marché des clients finaux dont la consommation annuelle égale ou excède 100 megawattheures (MWh). Alors que la loi prévoit que, lors de la première étape de la libéralisation, ces gros consommateurs peuvent se fournir sur le marché libre, tout en conservant la **possibilité de s'approvisionner auprès du gestionnaire du réseau de distribution**, l'ordonnance édictée par le Conseil fédéral exclut cette dernière option pour les clients qui ont fait usage de leur droit d'accès au marché libre, lesquels ne peuvent ainsi pas revenir en régime de monopole en cas de mauvaises expériences. Surtout, des fournisseurs locaux ont appliqué cette mesure de manière rétroactive et rejeté des demandes de réintégration au régime de monopole au motif que les entreprises concernées avaient conclu des contrats d'approvisionnement sur le marché avant l'entrée en vigueur de la LApEI. Saisie par ces dernières, l'EiCom a jugé ces pratiques conformes à la législation. À l'inverse, la CEATE-CN a estimé qu'elles violaient le principe de la bonne foi et pourraient avoir de graves conséquences économiques pour les entreprises à forte consommation. Aussi a-t-elle déposé une motion exigeant du Conseil fédéral qu'il

révise l'OAPEI afin de la conformer à la LAPEI en garantissant la possibilité pour les clients finaux jouissant d'un droit d'accès au marché libre de rester ou revenir en régime de monopole. Malgré l'opposition du gouvernement, qui a défendu son interprétation de la loi et invité le parlement à attendre l'issue des procédures judiciaires en cours à ce sujet, le Conseil national a adopté la motion de sa commission, par 107 voix contre 47, lors de la session de printemps.<sup>5</sup>

**MOTION**

DATUM: 08.03.2010  
NICOLAS FREYMOND

S'agissant du **prix du courant**, la chambre basse a rejeté, par 106 voix contre 54, une motion de sa CEATE visant à réduire la part du prix du courant imputable aux collectivités publiques en empêchant les communes et les cantons de prévoir dans leur budget le versement de bénéfices exceptionnels de la part des entreprises électriques dans lesquelles ils ont une participation majoritaire. Le plénum a suivi le Conseil fédéral qui a estimé que cette mesure violait la répartition constitutionnelle des compétences entre la Confédération, les cantons et les communes et qui a rappelé que l'ECom a le pouvoir d'ordonner une baisse de ces bénéfices si elle les juge excessifs.<sup>6</sup>

**MOTION**

DATUM: 28.09.2011  
LAURENT BERNHARD

Contre la recommandation du Conseil fédéral, le Conseil national et le Conseil des Etats ont transmis une motion Killer (udc, AG) exigeant la **simplification des procédures d'autorisation** des projets de renouvellement des lignes électriques à très haute tension. Le texte demande entre autres que celles-ci fassent l'objet d'un traitement prioritaire (« fasttrack ») et reçoivent le soutien politique, administratif et financier nécessaire.<sup>7</sup>

**MOTION**

DATUM: 28.09.2011  
LAURENT BERNHARD

Les chambres ont également donné suite à une motion Bäumle (pvl, ZH) visant à faire actualiser le plan sectoriel des lignes de transport d'électricité (PSE) de manière à ce que l'objectif d'une **production décentralisée de l'électricité** puisse être atteint.<sup>8</sup>

**MOTION**

DATUM: 13.12.2012  
LAURENT BERNHARD

Le parlement a en partie adopté une motion Gasche (pbd, BE) portant sur des modifications de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAPEI). En vue d'une prochaine étape d'ouverture du marché de l'électricité, les deux Chambres fédérales ont accepté que **les tarifs soient fixés en fonction des prix du marché** et non en fonction des coûts de production et des contrats d'achat à long terme, comme cela est le cas jusqu'à présent. En revanche, une partie de la motion demandant de relever le taux d'intérêt pour les réseaux électriques a été rejetée.<sup>9</sup>

**MOTION**

DATUM: 13.12.2012  
LAURENT BERNHARD

La construction de nouvelles lignes à haute tension souterraines a continué de faire l'objet d'âpres controverses. Une motion Steiert (ps, FR) demandant, à l'instar de la pratique existante en Allemagne, des **projets pilotes d'enfouissement de lignes à très haute tension** a été rejetée par le Conseil des Etats lors de la session d'hiver. Il est à noter que cette intervention parlementaire avait obtenu une majorité au sein du Conseil national en juin de l'année sous revue.<sup>10</sup>

**MOTION**

DATUM: 13.06.2013  
LAURENT BERNHARD

Le Conseil national a accepté lors de la session d'été une motion Noser (plr, ZH) demandant que **les fournisseurs et les consommateurs aient un accès libre et égal au marché de l'énergie**. Pour parvenir à cet objectif, le texte prévoit que le Conseil fédéral soumette un projet de modification des normes légales en vigueur. Le Conseil des Etats ne s'est pas prononcé sur cette intervention parlementaire en 2013.<sup>11</sup>

**MOTION**

DATUM: 17.09.2013  
LAURENT BERNHARD

Le parlement a adopté, contre l'avis du Conseil fédéral, une motion Fournier (pdc, VS) ayant également pour but de **favoriser l'enfouissement des lignes à haute tension**. Le texte déposé demande que la loi sur l'approvisionnement en électricité (LAPEI) soit complétée de deux dispositions. Premièrement, il préconise l'accélération de la procédure d'approbation des lignes enterrées. Deuxièmement, il prévoit que la société nationale du réseau de transport compense d'éventuels coûts supplémentaires liés à l'enterrement de lignes à haute tension par un supplément sur les coûts de transport. Alors que le Conseil des Etats s'est prononcé en faveur du texte sous sa forme originale en juin, le Conseil national a accepté une version modérée lors de sa session

d'automne. Le texte modifié ne restreint pas les accélérations de la procédure d'approbation des plans aux lignes enterrées, mais y inclut de manière implicite les lignes aériennes. Estimant qu'une répercussion générale des surcoûts serait excessive, le Conseil national a par ailleurs chargé le Conseil fédéral d'examiner dans quelle mesure Swissgrid, la société nationale du réseau de transport, pouvait compenser d'éventuels coûts supplémentaires.<sup>12</sup>

**MOTION**  
DATUM: 06.05.2014  
NIKLAUS BIERI

Eine Motion Amherd (cvp, VS) für eine **Lastenverteilung** bei der **Erneuerung des Hochspannungsnetzes** war am 6. Mai 2014 im Nationalrat mit 89 zu 82 Stimmen bei 5 Enthaltungen angenommen worden. Die Motion verlangt eine Anpassung des Stromversorgungsgesetzes dahingehend, dass Planungsverfahren für unterirdisch verlegte Hochspannungsleitungen beschleunigt und dass die Mehrkosten für die unterirdische Verlegung über einen Zuschlag auf die Übertragungskosten abgegolten werden könnten. Zusammen mit der ähnlichen, aber abgeänderten Motion Fournier (cvp, VS) wurde am 27. November 2014 im Ständerat über die Motion Amherd diskutiert. Die UREK-SR empfahl die Ablehnung, ein Antrag Recordon (gp, VD) bat jedoch um Zustimmung. Während die allgemeiner gefasste Motion Fournier angenommen wurde, lehnte die kleine Kammer die Motion Amherd mit 24 zu 16 Stimmen ab.<sup>13</sup>

**MOTION**  
DATUM: 04.06.2014  
NIKLAUS BIERI

Ungeachtet der Grösse ihrer Nachfrage sollen alle Konsumenten und Produzenten einen freien und **gleichberechtigten Zugang zum Energiemarkt** erhalten. Dies hatte eine Motion Noser (fdp, ZH) gefordert, welche 2013 im Nationalrat angenommen worden war und am 4. Juni 2014 im Ständerat behandelt wurde. Die UREK-SR beantragte (wie auch der Bundesrat) die Ablehnung der Motion: Einerseits sei die Forderung nach freiem Marktzugang überholt, da dieser mit der vollständigen Marktöffnung 2017 erreicht werde, andererseits sei die Forderung nach einem nationalen Netzbetreiber problematisch, da sich viele regionale Teilnetze im Besitz von Gemeinden und Städten befänden. Der Ständerat folgte seiner Kommission und dem Bundesrat und lehnte die Motion ab.<sup>14</sup>

**MOTION**  
DATUM: 27.11.2014  
NIKLAUS BIERI

Die vom Nationalrat 2013 abgeänderte Motion Fournier (cvp, VS), welche eine Beschleunigung im **Genehmigungsverfahren** für unterirdisch verlegte **Hochspannungsleitungen** sowie einen Zuschlag zur Deckung der Mehrkosten unterirdischer Netze forderte, erhielt am 27. November 2014 die Zustimmung des Ständerates. Die vom Ständerat akzeptierte Änderung des Nationalrates lag darin, dass die Beschleunigung des Genehmigungsverfahrens technikneutral erfolgen und also nicht nur für unterirdisch verlegte Hochspannungsleitungen gelten soll. Die Forderung nach Kostenteilung wurde zudem in einen Prüfauftrag umgewandelt.<sup>15</sup>

**MOTION**  
DATUM: 08.12.2016  
NIKLAUS BIERI

Bei der Annahme des Entwurfs zum Um- und Ausbau der Stromnetze vom Dezember 2016 stimmte der Ständerat auch der Abschreibung der Motion Bäumle (glp, ZH) für eine **dezentrale Stromversorgung** zu.

**MOTION**  
DATUM: 08.12.2016  
NIKLAUS BIERI

Mit der Annahme des Entwurfs zum Um- und Ausbau der Stromnetze genehmigte der Ständerat im Dezember 2016 die Abschreibung der Motion bezüglich eines **Energie-Austauschverbunds Schweiz-EU** der BDP-Fraktion.

**MOTION**  
DATUM: 08.12.2016  
NIKLAUS BIERI

Mit der Annahme des Entwurfs zum Um- und Ausbau der Stromnetze genehmigte der Ständerat im Dezember 2016 auch die Abschreibung der Motion Killer (svp, AG) bezüglich **vereinfachten Bewilligungsverfahren** für das Hochspannungsnetz.

**MOTION**  
DATUM: 18.09.2017  
NIKLAUS BIERI

Eine Motion Vitali (fdp, LU) strebte mit der **Anpassung von Eichfristen bei Messmitteln** einen „Bürokratieabbau“ an: Aufgrund neuer Technologien sei es heute wesentlich seltener notwendig, Messinstrumente zu eichen, als es gesetzlich vorgegeben sei. Mit einer Vergrößerung der Eichintervalle könnten auch Kosten gesenkt werden. Nachdem der Nationalrat die Motion im Dezember 2016 stillschweigend angenommen und die WAK-SR ihrem Rat einstimmig empfohlen hatte, die Motion anzunehmen, gab es im September 2017 auch im Ständerat keine Wortmeldungen und Gegenanträge.<sup>16</sup>

**MOTION**  
DATUM: 19.09.2019  
MARCO ACKERMANN

In der Herbstsession 2019 lehnte der Nationalrat (mit 139 zu 43 Stimmen bei 2 Enthaltungen) eine Motion Nantermod (fdp, VS) ab, in welcher der Walliser eine (partielle) **Liberalisierung des Stromzählermarktes** forderte. Derzeit könnten der Verkauf, die Vermietung, die Installation und die Dienstleistungen im Bereich Messsysteme von Gesetzes wegen nur vom jeweiligen Netzbetreiber vorgenommen werden, was die Innovation hemme und den Vertreiberfirmen die Kassen auf Kosten der Endkonsumentinnen und Endkonsumenten fülle – «une poule aux oeufs d'or» wie es Nantermod vor dem Plenum bezeichnete. Der Bundesrat solle deshalb prüfen, ob es sinnvoll wäre, dieses Monopol zumindest in einigen Bereichen – beispielsweise nur für gewisse Kategorien von Endverbraucherinnen und Endverbrauchern – aufzubrechen. Bundesrätin Simonetta Sommaruga pflichtete dem Motionär im Rat bei, dass eine teilweise oder vollständige Öffnung des Messwesens ein grosses Innovationspotential verspreche und dass die Preisgestaltung aufgrund des fehlenden Wettbewerbs tatsächlich nicht überall korrekt ausfalle. Die Energieministerin versprach deshalb, das Begehren demnächst im Rahmen der Beratungen zur Revision des Stromversorgungsgesetzes (StromVG) aufzunehmen – wo im Bereich Liberalisierung der Zählgeräte bereits eine Vernehmlassung durchgeführt worden sei. Der Bundesrat habe die Motion deshalb 2017 vorwiegend aus verfahrenstechnischen Gründen abgewiesen. Trotz der Ablehnung des Nationalrates und der ablehnenden Empfehlung des Bundesrates dürfte das vorliegende Anliegen demnach in einem anderen Mantel wieder auf der Traktandenliste erscheinen.<sup>17</sup>

**MOTION**  
DATUM: 19.06.2020  
MARCO ACKERMANN

Eine von Bernhard Guhl (bdp, AG) im Sommer 2018 eingereichte und auf die neue Legislaturperiode von seinem Parteikollegen Lorenz Hess (bdp, BE) übernommene Motion forderte, die **Innovation im Stromnetz** zu ermöglichen. Konkret sollen dazu im Kontext der Revision des StromVG bei der Netztarifizierung mehr Gestaltungsfreiheit und mehr Verursachergerechtigkeit Einzug halten. Der Bundesrat erachtete das Anliegen in seiner Stellungnahme bereits als erfüllt, da im Zuge der Energiestrategie 2050 (Bestimmungen zu Mess-, Regel- und Steuersystemen im StromVG) und der Strategie Stromnetze Massnahmen in Richtung Smart Grids, Effizienz und einer verbesserten Integration dezentraler Stromproduktionsstätten getroffen worden seien. Mit der Strategie Stromnetze habe zudem das Nova-Prinzip Eingang ins Gesetz gefunden, das besagt, dass Netzoptimierung vor einer Netzverstärkung stehen soll und dadurch innovative Massnahmen seitens der Netzbetreiber erwünscht seien. Mehr Freiraum und Flexibilität bei der Verwendung von Leistungstarifen wollte der Bundesrat den Betreibern zudem im Zuge der genannten Revision des StromVG einräumen, die im Herbst 2018 in die Vernehmlassung kommen sollte. In seiner ablehnenden Haltung erklärte der Bundesrat weiter, dass die Motion den Handlungsspielraum des Bundesrates einschränken würde und grösseren administrativen Aufwand zur Folge hätte. Im Sommer 2020 verstrich schliesslich die Behandlungsfrist des Vorstosses, was zu dessen Abschreibung führte.<sup>18</sup>

**MOTION**  
DATUM: 17.09.2020  
MARCO ACKERMANN

Eine angenommene Motion Vitali (fdp, LU) wurde in der Herbstsession 2020 im Zusammenhang mit dem jährlichen Bericht des Bundesrates zu Motionen und Postulaten der gesetzgebenden Räte im Jahr 2019 abgeschrieben. Die **Anpassung von Eichfristen bei Messmitteln** wurde dergestalt angepasst, dass die Eichintervalle vergrössert und Verfahren vereinfacht werden. Wie der Bundesrat in seiner Botschaft festhielt, wurden die entsprechenden Verordnungen des EJPD für Längenmessmittel, Messanlagen und Messmittel für Flüssigkeiten ausser Wasser, Messmittel für thermische Energie und Gasmengenmessmittel angepasst. Die Änderungen sollen im Jahr 2021 in Kraft treten. Ebenfalls vereinfacht – jedoch unabhängig von der Motion – wurden die Verfahren für die Überprüfung von Messmitteln für elektrische Energie, die schliesslich auch die Einführung von sogenannten Smart Meters erleichtern sollte. Solche intelligenten Stromzähler können im Gegensatz zu klassischen Geräten auch Nutzungsdaten übermitteln und sollen helfen, die Energie- und Netzeffizienz zu



steigern.<sup>19</sup>

**MOTION**

DATUM: 17.09.2020  
MARCO ACKERMANN

In der Herbstsession 2020 schrieben die beiden Räte eine Motion Häberli-Koller (cvp, TG) betreffend die **Vereinfachung von Bauten für Transformatorenstationen** ab. In der Botschaft des Bundesrates über Motionen und Postulate der eidgenössischen Räte 2019 hielt die Landesregierung fest, dass sie im Rahmen des Bundesgesetzes über den Um- und Ausbau von Stromnetzen ermächtigt worden sei, Erleichterungen im Bauverfahren für elektrische Anlagen und hierbei Ausnahmen bei der Plangenehmigungspflicht zu erlassen. Per 1. Juni 2019 habe der Bundesrat in der entsprechenden Verordnung über das Plangenehmigungsverfahren für elektrische Anlagen (VPeA) Anpassungen in Kraft gesetzt.<sup>20</sup>

**MOTION**

DATUM: 28.09.2021  
MARCO ACKERMANN

In der Herbstsession 2021 wies der Ständerat eine Motion Müller (fdp, LU) der UREK-SR zur Vorberatung zu. Der Luzerner Ständerat verlangte, dass die **Stromherkunftskennzeichnung eine zeitnahe Übereinstimmung** aufweist und neu jedes Quartal oder monatlich statt auf Basis eines jährlichen Zyklus aktualisiert wird. Stromlieferanten sollen so die Zusammensetzung ihrer angebotenen Elektrizität präziser ausweisen müssen, was beispielsweise den ökologischen Mehrwert von Solarstrom im Winter stärker hervorheben könne. Die Kommission soll sich dieser Frage im Rahmen der Revision des Stromversorgungsgesetzes annehmen und womöglich mit Pilotprojekten Erfahrungen sammeln. Der Bundesrat hatte ebenfalls die Annahme der Motion beantragt.<sup>21</sup>

**MOTION**

DATUM: 08.03.2022  
GUILLAUME ZUMOFEN

Afin de renforcer la transparence relative à la provenance de l'électricité, et permettre ainsi aux consommateurs finaux de prendre conscience que l'origine et la source d'énergie qu'ils consomment varient selon les périodes de l'année, le député Damian Müller (plr, LU) a déposé une motion qui propose de **réduire la période de référence de marquage de l'électricité**. Il propose que la période de référence qui atteste de l'origine et de la source d'énergie soit trimestrielle ou mensuelle, au lieu d'annuelle. La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE-CE) a recommandé, à l'unanimité, une adoption de la motion. D'après la CEATE-CE, une réduction de la période de référence garantirait aux consommateurs finaux une compréhension plus précise de l'origine de l'électricité. Elle cite par exemple la difficulté, en Suisse, à produire de l'énergie renouvelable en hiver, et par conséquent la nécessité d'importer une partie de cette énergie afin de garantir l'approvisionnement énergétique en hiver. Après avoir transmis la **motion** à la commission compétente, elle a été **tacitement adoptée** par la chambre haute.<sup>22</sup>

**MOTION**

DATUM: 02.06.2022  
GUILLAUME ZUMOFEN

Afin d'**encourager la production d'électricité indigène**, le député vaudois Frédéric Borloz (plr, VD) a déposé une motion qui charge le Conseil fédéral de **donner accès au réseau électrique aux personnes produisant leur propre électricité**. D'après le député, l'injection de la surproduction d'électricité au prix moyen du courant empêche la rentabilité des installations privées, car les coûts d'utilisation du réseau sont imputés aux petits producteurs. Par conséquent, un accès à la commercialisation, avec une exonération totale ou partielle des coûts d'utilisation du réseau, serait une forte incitation à installer des systèmes privés à petite échelle. Une telle commercialisation de l'électricité produite à petite échelle devrait permettre de se rapprocher des objectifs de durabilité et d'approvisionnement énergétique. Le Conseil fédéral s'est opposé à la motion. D'un côté, il a indiqué que la révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) répondait partiellement aux attentes de la motion. D'un autre côté, il a mentionné une étude en cours, sur l'exonération de l'utilisation du réseau, au sein de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Finalement, il a précisé qu'en cas d'acceptation de la motion par le **premier conseil**, il recommanderait au deuxième conseil une transformation de l'objet en mandat d'examen. Lors du vote à la chambre du peuple, la **motion** a été **adoptée** par 140 voix contre 48. Seul l'UDC s'est opposée à la motion.<sup>23</sup>

**MOTION**DATUM: 16.06.2022  
GUILLAUME ZUMOFEN

Selon Barbara Schaffner (pvl, ZH), le risque imminent d'une pénurie d'électricité plane sur la Suisse. Un black-out électrique coûterait jusqu'à CHF 3 milliards par jour. Il est donc impératif de prendre toutes les mesures pour souffler au loin cette menace. Dans cette optique, la députée zurichoise a déposé une motion pour exploiter la flexibilité du côté de la consommation électrique. Pour être précis, elle recommande la **création d'un marché de la flexibilité** où les consommateurs pourraient individuellement décider de réduire leur consommation, ou même de se déconnecter temporairement du réseau, contre rémunération. Une meilleure utilisation de la flexibilité **individuelle de consommation** renforcerait la résilience et l'indépendance énergétique de la Suisse. Afin d'étayer son argumentation, la députée vert'libérale a notamment critiqué la stratégie du Conseil fédéral de miser sur des centrales à gaz de réserve.

Si le Conseil fédéral a salué la volonté stratégique d'exploiter les multiples facettes de la flexibilité de la consommation électrique, il a néanmoins préconisé le rejet de la motion. D'après le gouvernement, l'ensemble des mesures voulues par la motion sont d'ores et déjà en cours de discussion au Parlement, notamment dans le cadre des mesures liées à la Stratégie énergétique 2050, ou encore de la révision de la Loi sur l'approvisionnement électrique (LApEI).

A la chambre du peuple, la **motion** a été **adoptée** par 102 voix contre 84 et 2 abstentions. Afin d'être acceptée, la motion issue des rangs vert'libéraux (13 voix) a pu compter sur le soutien des Verts (29), du PS (38), de la majorité du groupe du Centre (19) et de quelques dissident.e.s du PLR (3).<sup>24</sup>

**MOTION**DATUM: 13.09.2022  
GUILLAUME ZUMOFEN

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-CN) a également recommandé à l'unanimité d'adopter la motion. Elle soutient la volonté de la motion d'**augmenter la transparence dans la provenance de l'électricité**. Plus précisément, elle considère qu'un **marquage trimestriel** est une première étape à court-terme. A long-terme, et selon les progrès techniques, elle préconise un marquage mensuel, journalier, ou même horaire.

Le **Conseil national** a **adopté** tacitement la **motion**.<sup>25</sup>

**MOTION**DATUM: 21.09.2022  
GUILLAUME ZUMOFEN

D'après le député Jürg Grossen (pvl, BE), l'augmentation de la production d'énergie renouvelable va également augmenter les besoins de flexibilité sur le réseau électrique. En outre, ce renforcement des besoins en flexibilité risque d'être accru avec le non-accord sur le marché de l'électricité avec l'Union européenne (UE) et la décentralisation de la production électrique, avec des consommateurs également producteurs. Par conséquent, il préconise une meilleure **intégration des acteurs de petite ou moyenne taille sur le marché de l'énergie de réglage**. Actuellement, les conditions d'entrée sur le marché de l'énergie de réglage sont adaptées uniquement à l'énergie hydraulique. Ces conditions empêchent de facto une intégration des petits et moyens acteurs du marché de l'énergie. Dans son argumentaire, le député rappelle également que le Conseil fédéral avait souligné le potentiel d'une extension du marché de l'énergie de réglage dans sa réponse au postulat 16.3890.

Pour sa part, le Conseil fédéral a préconisé le rejet de la motion. Il a d'abord précisé que des discussions, sur la thématique de la flexibilisation du système électrique étaient en cours au Parlement avec les débats sur la réforme de l'énergie (MCF 21.047). Ensuite, il a indiqué que la responsabilité du marché de l'énergie de réglage relevait du réseau Swissgrid, comme convenu dans la loi sur l'approvisionnement en énergie (LApEI). Finalement, il a précisé qu'une participation directe des petits et moyens acteurs n'était techniquement et logistiquement pas faisable.

Au **Conseil national**, la **motion** a été **largement adoptée** par 156 voix contre 27 et 7 abstentions. Uniquement des députés et députées UDC se sont opposées à la motion.<sup>26</sup>

**MOTION**DATUM: 21.09.2022  
GUILLAUME ZUMOFEN

Afin de renforcer la sécurité d'approvisionnement énergétique de la Suisse, le groupe du Centre considère qu'il faut non seulement augmenter la production d'électricité indigène, mais également **développer les réseaux intelligents** (smart grids) **afin d'optimiser la gestion de l'énergie en Suisse**. Il demande donc au Conseil fédéral de créer des incitations pour favoriser le développement des réseaux intelligents.

Le Conseil fédéral s'est opposé à la motion. Il a indiqué que des mesures avaient déjà été prises dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050. De plus, il a indiqué qu'un renforcement de la flexibilisation du système électrique était prévu dans la loi relative à l'approvisionnement en électricité (MCF 21.047). Par conséquent, il estime que des incitations existent déjà.

La **motion** a été **adoptée** par 111 voix contre 79 et 1 abstention. Le groupe du Centre (28

voix) a pu compter sur le soutien des Verts (28 voix), des socialistes (37 voix), des Vert'libéraux (16 voix) et de 2 voix du PLR.<sup>27</sup>

**MOTION**

DATUM: 06.12.2022  
GUILLAUME ZUMOFEN

Si la libéralisation du marché de l'électricité se positionnait initialement comme la pierre angulaire de la réforme de la loi sur l'énergie (LEne), la crise énergétique et les développements internationaux ont redistribué les cartes. La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats (CEATE-CE) a préconisé, à l'unanimité, le rejet de la motion. Pour justifier cette recommandation, la sénatrice Baume-Schneider (ps, JU) a expliqué que le Conseil des Etats avait adopté, en septembre 2022, une nouvelle version de la loi fédérale relative à l'approvisionnement sûr en électricité reposant sur des énergies renouvelables (LApEI) qui, d'un côté, fermait la porte à une **libéralisation complète du marché de l'électricité**, et d'un autre côté, ouvrait la porte à des communautés électriques locales. Lors de la session d'hiver 2022, la **motion** a été tacitement **rejetée** par les sénateurs et les sénatrices.<sup>28</sup>

**MOTION**

DATUM: 06.12.2022  
GUILLAUME ZUMOFEN

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE-CE) a recommandé, par 9 voix contre 1, le rejet de la motion du député vert'libéral Grossen (pvl, BE). La motion souhaitait favoriser la **production décentralisée d'électricité renouvelable** grâce à une libéralisation du marché, et donc une plus grande marge de manœuvre au niveau de la tarification. Pour la CEATE-CE, la sénatrice Baume-Schneider (ps, JU), a indiqué que le projet de loi fédérale relative à l'approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (LApEI) révisait partiellement la tarification électrique. Par exemple, elle a cité une révision de la tarification qui permet aux gestionnaires de réseau d'utiliser des tarifs dynamiques. Par conséquent, la CEATE-CE n'estime pas nécessaire d'ouvrir à nouveau la discussion. La **motion** a été tacitement **rejetée** par les sénateurs et les sénatrices.<sup>29</sup>

**MOTION**

DATUM: 06.12.2022  
GUILLAUME ZUMOFEN

Afin de renforcer la production d'électricité indigène, le député Borloz (plr, VD) recommande un **accès au réseau électrique pour les personnes produisant leur propre électricité**. A l'inverse du Conseil national, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats (CEATE-CE) a préconisé, à l'unanimité, le rejet de la motion. Elisabeth Baume-Schneider (ps, JU), pour la CEATE-CE, a indiqué que la loi fédérale d'approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (LApEI; MCF 21.047) prévoyait l'introduction de communautés énergétiques locales. Ainsi, les membres de la communauté pourraient vendre l'électricité excédentaire qu'ils produisent. D'après la commission, ces communautés énergétiques locales remplissent l'objectif du député vaudois. Les sénateurs et sénatrices ont **rejeté** tacitement la **motion**.<sup>30</sup>

**MOTION**

DATUM: 16.12.2022  
GUILLAUME ZUMOFEN

En 2020, le groupe UDC a déposé une motion pour forcer le Conseil fédéral a signé des **accords techniques** dans le secteur de l'énergie **avec les États voisins**, malgré l'incertitude qui plane sur l'accord institutionnel avec l'Union européenne (UE). Le groupe UDC considère que de tels accords deviennent indispensables pour garantir la stabilité du réseau électrique et sécuriser l'approvisionnement énergétique en Suisse. Le Conseil fédéral s'est opposé à la motion. Il a précisé qu'une loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (LApEI) était en cours d'élaboration et que l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) surveillait constamment la sécurité de l'approvisionnement énergétique. En décembre 2022, la **motion** a été **classée** car elle n'a pas été examinée dans le délai imparti.<sup>31</sup>

**MOTION**  
DATUM: 14.12.2012  
LAURENT BERNHARD

## Wasserkraft

Contre l'avis du Conseil fédéral, les deux Chambres fédérales ont accepté une motion Stadler (pvl, UR) visant à **relever l'objectif de la production des centrales hydrauliques suisses**.<sup>32</sup>

**MOTION**  
DATUM: 27.09.2019  
MARCO ACKERMANN

## Alternativenergien

Stillschweigend und diskussionslos nahm der Nationalrat im Herbst 2019 auf Antrag des Bundesrates eine Motion Guhl (bdp, AG) an, mit welcher der Aargauer eine **volkswirtschaftlich effiziente Integration erneuerbarer Energien in die Stromnetze** forderte. Demnach soll die gesetzliche Grundlage geschaffen werden, um das Einspeisemanagement von Erzeugungsanlagen möglich zu machen. Konkret würde dies bedeuten, dass bei einer Strom-Überproduktion – beispielsweise bei einer kurzfristig starken (dezentralen) regionalen Sonnenenergieproduktion – eine vorübergehende, geringfügige Reduktion der maximalen Einspeiseleistung ins Strom-Verteilnetz durch den Verteilnetzbetreiber vorgenommen werden dürfte. Diese Massnahme soll bewirken, dass kein unverhältnismässig teurer Netzausbau und dadurch eine Erhöhung der Netztarife nötig werden, um jederzeit sämtliche Kilowattstunden Elektrizität auch aus dezentralen Produktionsorten einspeisen zu können, so Guhl in seiner Begründung. Die Forderung fundierte er mit einem Verweis auf den bundesrätlichen Erläuterungsbericht zur Vernehmlassung der Revision des neuen StromVG, in welchem der Bundesrat dem Einspeisemanagement ein grosses Potenzial zuordnete. Aus finanzieller Sicht könnten mit dieser Massnahme – dem **«Peak Shaving»** – rund zwei Drittel der Netzausbaukosten bis 2035 vermieden werden, argumentierte Guhl basierend auf Ergebnissen einer Studie aus dem Jahr 2015, die im Auftrag des BFE durchgeführt worden war.<sup>33</sup>

**MOTION**  
DATUM: 03.06.2020  
MARCO ACKERMANN

Stillschweigend folgte im Sommer 2020 der Ständerat der grossen Kammer und nahm eine Motion Guhl (bdp, AG) zur **volkswirtschaftlich effizienten Integration erneuerbarer Energien in die Stromnetze** an. Die Verteilnetzbetreiber sollen damit neu die Möglichkeit erhalten, die Einspeiseleistung bei Bedarf reduzieren zu können. Dieses sogenannte «Peak Shaving» war zuvor auch schon im Januar 2020 in der vorberatenden UREK-SR auf einstimmigen Zuspruch gestossen. Mit der Massnahme werde dem Nova-Prinzip (aus dem Bundesgesetz über den Um- und Ausbau der Stromnetze) Rechnung getragen, die Netzoptimierung dem Netzausbau vorzuziehen, und damit eine effiziente und kostengünstige Umsetzung der Energiestrategie 2050 angestrebt, erklärte Kommissionssprecher Martin Schmid (fdp, GR) im Plenum. Die Stromproduzenten würden dadurch auch keine allzu grossen finanziellen Schäden erfahren, zumal diese Massnahmen nur bei Stromüberschuss und den damit einhergehenden tiefen Preisen vorgenommen würden, war Schmid überzeugt. Zufrieden mit dem Resultat zeigte sich auch Energieministerin Simonetta Sommaruga, die sich in der befürwortenden Haltung des Bundesrates gestärkt zeigte, mit der Flexibilitätsregulierung ein gutes Zusammenspiel zwischen EnG und StromVG erreichen zu können.<sup>34</sup>

- 1) BO CE, 1992, p. 402 ss.
- 2) BO CN, 2004, p. 445 ss. et 462 ss.; LT, 25.2 et 10.5.04; Express, 19.3.04; CdT, 20.3.04; DETEC, communiqué de presse, 3.12.04.
- 3) BO CE, 2008, p. 524 ss.; LT, NZZ et TA, 15.4.08.
- 4) BO CN, 2009, p. 1043 s.; NF, 5.6.09.
- 5) BO CN, 2010, p. 229 s.
- 6) BO CN, 2010, p. 230 ss. Le CN a par ailleurs liquidé deux motions UDC (08.3520 et 08.3528) et une motion Paul Rechsteiner (ps, SG; 08.3581), toutes trois déposées en 2008, suite à l'annonce des fortes hausses des tarifs par les entreprises électriques, et devenues sans objet (BO CN, 2010, p. 1439, 1441 et 1445).
- 7) BO CN, 2011, p. 1012; BO CE, 2011, p. 994.
- 8) BO CN, 2011, p. 1055; BO CE, 2011, p. 997.
- 9) BO CN, 2012, p. 1209; BO CE, 2012, p. 1244 ss.
- 10) BO CN, 2012, p. 1065 s.; BO CE, 2012, p. 1248 s.; 24h, 14.12.12.
- 11) BO CN, 2013, p. 956 s.; NZZ, 13.6.13.
- 12) BO CE, 2013, p. 550 ss.; BO CN, 2013, p. 1431ss.
- 13) AB NR, 2014, S. 657 f.; AB SR, 2014, S. 1074 ff.
- 14) AB SR, 2014, S. 435 f.
- 15) AB SR, 2014, S. 1073 ff.
- 16) AB SR, 2017, S. 645f.
- 17) AB NR, 2019, S.1714f.
- 18) Mo. 18.3678
- 19) BBI, 2020, S. 3373 f.
- 20) BBI, 2020, S. 3398
- 21) AB SR, 2021, S. 1018 f.
- 22) BO CE, 2022, pp.129; Communiqué de presse CEATE-CE 28.01.2022; Rapport CEATE-CE du 28.01.2022.pdf
- 23) BO CN, 2022, p.904

- 24) BO CN, 2022, p.1280
- 25) BO CN, 2022, p.1418; Communiqué de presse CEATE-CN du 05.07.2022; Rapport CEATE-CN du 04.07.2022.pdf
- 26) BO CN, 2022, p.1621
- 27) BO CN, 2022, p.1620; TA, 15.9.22
- 28) BO CE, 2022, p. 1169; Communiqué de presse CEATE-CE du 25.10.22; Rapport CEATE-CE 25.10.22
- 29) BO CE, 2022, p. 1169; Communiqué de presse CEATE-CE du 25.10.22; Rapport CEATE-CE 24.10.2022
- 30) BO CE, 2022, p.1172; Communiqué de presse CEATE-CE du 25.10.22; Rapport CEATE-CE du 24.10.22
- 31) Mo. 20.4275
- 32) BO CE, 2012, p. 509 ss.; BO CN, 2012, p. 2233.
- 33) AB NR, 2019, S.1933; Erläuternder Bericht zur Vernehmlassungsvorlage Revision StromVG, 2018; Studie consentec in A. des BFE, Entwicklung Netzkosten, 2015
- 34) AB SR, 2020, S. 337f.; Bericht UREK-SR vom 27.01.20